

MOBILITÉ

90% des bus circulent sur le Grand Périgueux

Des consignes strictes sont à respecter à l'intérieur des bus du Grand Périgueux. Pour acheter vos titres de transport, vous pouvez choisir la boutique en ligne ou la toute nouvelle application M-Ticket. Renseignez-vous !

Publié le 05 mai 2020

Circulation des bus

Depuis le mardi 2 juin 2020

- › **Les lignes A B C et D** : reprise des horaires normaux
- › **Les lignes K**, avec les horaires des vacances ; **La ligne k4** : reprise des horaires normaux
- › **Les lignes e**, avec leurs horaires de vacances d'été
- › **La ligne N**, sur des horaires normaux
- › **Les lignes R** ouvrent à nouveau (sauf le vendredi 22 mai)

Consignes à l'intérieur des bus

Vous devrez obligatoirement

- › Porter un masque. Tout autre type de protection ne sera pas accepté
- › Respecter des mesures de distanciation, conformément aux directives gouvernementales.
- › Monter par les portes centrales du bus : la montée par les portes avant reste interdite

Vous êtes invités à

Étaler dans la mesure du possible vos déplacements par rapport aux horaires de pointe. Avec les mesures de distanciation, la capacité d'accueil des bus est réduite. Attention aux embouteillages !

Pour acheter votre titre de transport

Vous pouvez :

> **Utiliser la boutique en ligne**
(<https://peribus.monbus.mobi/moncompte/connexion>)

> Choisir la nouvelle application M-Ticket

C'est une **nouveauté**. Vous pouvez la [télécharger ici](#) !

Vous pouvez y acheter des **tickets** de **bus dématérialisés** sur votre **téléphone portable** (ticket unitaire, Pass 10 voyages, Pass mensuel et séniors).

> Aller à l'agence Péri'Mouv pour les titres non disponibles en ligne

Elle rouvre à compter du 11 mai 2020 avec des **horaires adaptés** du **lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-16h30**.

Seuls les titres non disponibles sur la boutique en ligne pourront être chargés sur place.

La création de nouvelles cartes sera toujours possible.

Les documents version papier comme les **fiches horaires** ne seront pas diffusés.

Pour valider votre titre de transport

La validation du titre de transport s'effectue lors de la montée dans les véhicules

Elle est obligatoire et se réalise depuis son téléphone portable pour l'application ou depuis les « valideurs » déplacés à l'arrière des bus.



La vente à bord de titres de transport reste pour l'instant encore interdite.

Contact



TRANSPORTS
Agence Péri'mouv'

✉ [Courriel](#)
☎ 05 53 53 30 37



1 boulevard Lakanal - BP 70171
24019 PÉRIGUEUX Cedex

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)